



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 12 décembre 2016 à 19h00

Avec la présence exceptionnelle de M. Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort.

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Jean-Claude BEHRA – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Patrick MADOUX (*arrivé à 19h20*) – Alain MARCHAL – Mmes Sandrine BERNESCHI – Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : M. Maxime BISCHOFFE à Mme Valérie ORIAT-BELOT

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Sylvie FITSCH

Le compte-rendu du 14 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Retrait de la délibération n°2016-36 relative à la concession pour l'installation d'une cabane de chasse

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons validé la demande de concession de l'adjudicataire de chasse pour l'installation d'une cabane en forêt.

Or, par courrier du 29 novembre 2016, la Préfecture nous demande de retirer cette délibération, qualifiée d'illégale pour les motifs suivants :

- les constructions nouvelles, même sans fondations, doivent être précédées de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable). Le Conseil Municipal ne peut donc pas donner une telle autorisation par délibération
- ladite construction est implantée en zone naturelle du PLU, ainsi qu'en espace boisé classé. Le règlement de cette zone n'admet les nouvelles constructions que de manière très restrictive, et en tout état de cause, une cabane de chasse ne fait pas partie des constructions autorisées.

Après renseignements pris auprès du service concerné, il nous a été précisé que cette cabane ne saurait être qualifiée de construction temporaire, dans la mesure où son implantation est prévue pour la durée du bail de chasse, soit 12 ans. Il s'agit donc bien d'une construction nouvelle, même si elle ne dispose d'aucune fondation.

Le Maire propose donc de retirer la délibération n°2016-36 du 14 octobre 2016, et de se rapprocher de l'ONF afin de trouver une solution permettant d'autoriser l'implantation de la cabane de chasse en toute légalité.

Il précise qu'à défaut de retrait dans un délai de 2 mois à compter de la notification par la Préfecture, notre délibération sera déférée devant le Tribunal Administratif, qui pourra en demander l'annulation.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal retire la délibération n°2016-36 autorisant l'installation d'une cabane de chasse.

Bois : état d'assiette 2017

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose l'état d'assiette pour la campagne 2016-2017 :

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m ³)	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
2	EM (Emprise)	6.01	30	Bois façonnés bord de route	Coupe prévue à l'aménagement
18a2	AMEL (Amélioration)	3.06	60	Futaies affouagères	Coupe en retard
8r	RS (Régénération Secondaire)	1.15	80	Futaies affouagères	Coupe non périodique
19	AMEL (Amélioration)	4.45	20	Futaies affouagères	Coupe non périodique

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette 2016-2017 tel que présenté.

Bois : tarif pour l'affouage

Il y a cette année 14 inscrits, qui ont un lot d'environ 10 stères chacun.

Il convient donc de fixer le tarif du bois. Précision est faite que la délibération ne sera pas applicable pour l'année en cours uniquement, mais pour chaque campagne d'affouage, et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle décision vienne en modifier le contenu.

Comme l'an dernier, le prix proposé est de 8 € le stère.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif du stère à 8 €.

Liste des archives à déposer aux Archives Départementales

Le travail de l'archiviste a débuté en novembre dernier et devrait se terminer mi-janvier.

Elle a d'ores-et-déjà établi la liste des archives que l'on peut déposer aux Archives Départementales de Belfort. Elles y seront conservées et pourront être consultées par quiconque en fait la demande, sous réserve bien sûr qu'il s'agisse de documents communicables.

Il convient donc de valider cette liste afin de pouvoir effectuer le dépôt.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la liste des archives à déposer au service des Archives Départementales.

BP 2017 : ouverture du ¼ des crédits pour les dépenses d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée délibérante pour procéder, avant le vote du budget primitif 2017, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016 (crédits votés + décisions modificatives) :

Chapitres	BP 2016 (prévisions + DM)	BP 2017 (1/4 des crédits)
20 - Immobilisations incorporelles	26 000.00 €	6 500.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	4 000.00 €	1 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	43 080.56 €	10 770.14 €
23 - Immobilisations en cours	123 000.00 €	30 750.00 €

Il rappelle par ailleurs que cette autorisation ne porte pas sur le remboursement des annuités du capital de la dette venant à échéance avant ledit vote, auquel il peut être procédé sans limite, ni sur les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme pour lesquelles les limites annuelles consistent dans les crédits de paiement définis concomitamment à l'autorisation de programme.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux dépenses d'investissement dans la limite des crédits susmentionnés, et ce dans l'attente du vote du budget primitif 2017.

Radars pédagogiques : validation du devis

Le Maire rappelle le devis ICARE pour l'installation de deux radars pédagogiques le long de la Rue Principale, et dont le sujet a déjà été évoqué lors de précédentes réunions. Le montant dudit devis s'élève à 6 936 € TTC.

Il propose cette fois-ci de le valider, en précisant que des demandes de subvention pourront être faites pour aider au financement de ces installations.

Le sujet fait débat mais dans l'ensemble, les Elus y sont plutôt favorables, à condition que les statistiques produites par les appareils soient utilisées à bon escient et que des mesures soient prises en conséquence.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Avec 2 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour, le Conseil Municipal valide le devis ICARE pour un montant de 6 936 € TTC et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

Radars pédagogiques : demande de subvention au titre des amendes de police 2017

Le devis pour l'installation de radars pédagogiques ayant été accepté, il convient maintenant de demander les subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

Le Maire propose de présenter un dossier au Conseil Départemental, au titre des amendes de police 2017. La subvention pourra représenter au maximum 40 % du coût HT.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police 2017.

Radars pédagogiques : demande de subvention parlementaire 2017

Le financement des radars pédagogiques peut également être soumis aux Parlementaires.

La date de transmission des dossiers étant désormais dépassée pour le Sénateur, le Maire propose de faire une demande auprès du Député Michel ZUMKELLER.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Député pour financer l'installation des radars pédagogiques.

Questions et informations diverses

- **Lotissement des Cornay :** le permis d'aménager vient d'être déposé ; il comprend 12 parcelles. Les Elus restent toutefois inquiets quant à l'accès au lotissement, qui se fera en double sens par la Rue des Cornay.
- **Repas des Anciens :** une trentaine de nos Aînés y ont participé ce 10 décembre. Merci à tous ceux qui ont contribué à son bon déroulement. Rendez-vous est donné le 16 décembre 2016 à 20h00 pour la préparation des 27 colis, et le 17 décembre 2016 dès 14h00 pour la distribution.
- **Réunion des correspondants défense :** parmi les sujets évoqués, la prolongation du plan d'urgence jusqu'en juillet 2017. Le coût revient à un million d'Euros par jour. L'organisation des « Journées Bleuets », mais aussi d'autres actions telles que des concerts, permet de financer la prise en charge des victimes des attentats.
- **Verger communal :** il manque encore quelques arbres fruitiers et la haie est à refaire.
- **Décorations de Noël :** il n'y en a pas suffisamment. Proposition est faite d'en ajouter sur le terrain face à l'école, devant la Rue de la Gare. En ce qui concerne le planning de préparation, il faut y travailler dès le printemps pour les décorations de Noël, et dès l'hiver pour les décorations printanières.
- **Commission cimetière :** lancement du travail de la commission début 2017.

La séance est levée à 20h15

La réunion se poursuit par un échange avec M. Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort.

Le Maire lui présente tout d'abord les projets de la Commune :

- Mise en accessibilité des bâtiments communaux : les travaux ont commencé en 2016 par la mairie. Ils se poursuivront en 2017 par la salle communale, 2018 avec l'école et enfin 2019 avec l'église et les aménagements extérieurs
- Réfection de la façade de l'église, dont le coût s'élèverait à environ 150 000 €. Il conviendra peut-être de refaire également la toiture
- Drainage des murs de l'église dans le même temps que la création de la rampe pour personnes à mobilité réduite
- Passage de l'éclairage public de lampes Sodium à lampes LED, ce qui pourrait conduire à une réduction par 3 voire 4 de la facture énergétique. Le projet est déjà à l'étude, il est programmé selon un plan triennal : Rue Principale et centre du village, puis Rue de Bourg et haut du village, et enfin Rue des Cornay et Rue de la Madeleine
- Réduction de la vitesse dans la traversée du village par l'installation de radars pédagogiques, et contrôles plus fréquents par les forces de police (Gendarmerie et Gardes-Nature). Le Maire en profite pour souligner l'absence d'information par les Gendarmes sur leurs interventions dans le village

La parole est ensuite donnée à M. PERRIN, dont la présence lui permet de faire connaissance avec les Elus locaux, mais aussi de discuter avec eux des sujets qui leur semblent importants.

Sur les points précédemment évoqués, il précise que la rénovation de l'église pourra faire l'objet d'une subvention parlementaire. Il rappelle toutefois que les crédits sont limités et que tous les dossiers ne peuvent être acceptés.

M. PERRIN présente par ailleurs son travail au Sénat, notamment au sein de la Commission « Défense et affaires étrangères ».

Fin de la réunion à 21h40

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 16 décembre 2016

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER